

Juillet 2026

Prise de position d'Integras sur l'Indice de l'inclusion 2026

La publication de l'Indice de l'inclusion 2026 apporte une nouvelle fois des enseignements importants sur la participation à la société des personnes en situation de handicap en Suisse. Trois ans après la première enquête, il apparaît que nombre des défis identifiés à l'époque persistent. Les jeunes âgé·e·s de 16 à 24 ans sont particulièrement concernés. Ils et elles se trouvent dans une phase de transition déterminante entre l'école, la formation, le monde du travail et une vie autonome.

En tant qu'association professionnelle pour l'éducation sociale et la pédagogie spécialisée, Integras suit ces résultats avec un intérêt particulier. Ils confirment des évolutions que les institutions et les professionnel·le·s du domaine extrafamilial observent depuis des années.

La formation reste une clé essentielle de la participation

Déjà, l'Indice de l'inclusion 2023 montrait que les jeunes en situation de handicap sont particulièrement souvent confronté·e·s à des limitations dans le domaine de la formation. L'étude actuelle confirme ce constat. Il est frappant de constater que les jeunes identifient notamment des conditions d'apprentissage insuffisamment adaptées comme un obstacle. Parallèlement, l'étude montre que les personnes ayant fréquenté exclusivement des écoles pour personnes en situation de handicap font plus souvent état de limitations importantes que les autres personnes interrogées.

Ces résultats montrent clairement que la formation doit être non seulement accessible, mais également perméable et inclusive. Il est nécessaire d'adapter les environnements d'apprentissage afin qu'ils tiennent compte des différentes situations et qu'ils soutiennent activement les transitions vers la formation professionnelle, le monde du travail et la participation à la société.

Les relations sociales méritent davantage d'attention

Les résultats concernant les relations sociales sont particulièrement préoccupants. Les jeunes en situation de handicap font plus souvent état que les groupes d'âge plus âgés de difficultés à nouer et à entretenir des amitiés. Les relations de couple sont également associées à des obstacles considérables pour de nombreuses personnes.

Ces constats rappellent que la participation à la société va bien au-delà de la formation et de l'activité professionnelle. Les amitiés, le sentiment d'appartenance et des réseaux sociaux solides sont des conditions essentielles à une vie autodéterminée. Les jeunes qui grandissent

dans des offres spécialisées ou séparatives ont notamment besoin de possibilités de créer des liens sociaux et de découvrir différents milieux de vie.

La participation signifie davantage que la participation au quotidien

L'Indice de l'inclusion montre en outre que les jeunes en situation de handicap, en particulier, se sentent insuffisamment représenté·e·s sur le plan politique et sociétal. Nombre d'entre eux et elles ont le sentiment que leurs préoccupations ne sont pas suffisamment entendues et que les personnes en situation de handicap sont sous-représentées dans les processus de décision politique.

Pour Integras, il s'agit d'un signal important montrant que la participation doit être pensée de manière plus conséquente. La participation ne doit pas se limiter au quotidien institutionnel. Les jeunes doivent avoir la possibilité de défendre leurs intérêts, de participer aux décisions et de faire entendre leurs expériences dans les débats de société.

Conséquences pour le domaine extrafamilial

Les résultats de l'Indice de l'inclusion 2026 montrent de manière frappante que les défis auxquels sont confronté·e·s les jeunes en situation de handicap sont étroitement liés entre eux. Les parcours de formation, les relations sociales, l'autodétermination et la participation à la société s'influencent mutuellement.

Pour le domaine extrafamilial, cela signifie qu'il faut accompagner suffisamment tôt et de manière globale les transitions vers la formation, le travail, le logement et la vie adulte. Il est tout aussi important de favoriser les relations sociales, le sentiment d'efficacité personnelle et une véritable participation aux décisions. Les jeunes en situation de handicap ont besoin non seulement d'un soutien, mais aussi de possibilités réelles de construire activement leur avenir.

Les résultats de l'Indice de l'inclusion 2026 ne constituent donc pas seulement un état des lieux. Ils constituent un mandat pour la politique, les institutions et la société de poursuivre résolument la mise en œuvre de l'inclusion. Les jeunes en situation de handicap doivent bénéficier des mêmes possibilités que tous les autres jeunes de nouer des relations, d'assumer des responsabilités et de trouver leur place dans la société.

Vous trouverez l'Indice de l'inclusion 2026 complet ici : <https://www.proinfirmis.ch/fr/a-propos/indice-inclusion.html>